



Service de Presse

Paris, le 05 décembre 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Plan « 1000 jeunes bénévoles, futurs dirigeants d'associations sportives »**

**Monsieur David DOUILLET, Ministre des Sports, a officiellement lancé, ce jour, le plan « 1000 jeunes bénévoles, dirigeants d'associations sportives ».**

La France compte aujourd'hui plus de 11 millions de bénévoles dont 2,5 millions dans les associations sportives. Les jeunes étant sous représentés au sein des bureaux alors qu'ils sont la relève des années à venir, **ce plan a pour objectif d'encourager l'engagement des jeunes au sein des associations sportives et de favoriser le renouvellement des générations des responsables associatifs.**

Sa mise en œuvre se fera sous la forme d'appel à projet, financé sur la part territoriale du Centre Nationale pour le Développement du Sport (CNDS), qui vise à organiser, dans chaque région, des sessions de formation à destination de jeunes de 16 à 25 ans, licenciés auprès d'une fédération et adhérents bénévoles d'une association sportive depuis au moins un an.

Chaque région se verra attribuer les moyens financiers nécessaires à la formation de 10 jeunes par département, ce chiffre est une moyenne qui peut faire l'objet d'une pondération à l'intérieur de la région.

Les appels à projet seront conduits sous la responsabilité des délégués territoriaux du CNDS, dans le cadre des commissions territoriales, en lien étroit avec les Comités Régionaux et Départementaux Olympiques et Sportifs (les CROS et les CDOS) qui devront s'appuyer sur les fédérations sportives afin de détecter les jeunes susceptibles de suivre ces formations. Un effort particulier devra être engagé afin de tendre à la parité homme/femme dans les jeunes formés.

Les formations devront prioritairement prendre en compte le fait qu'elles s'adressent à un public jeune qui sera appelé demain à assumer des responsabilités au sein d'une structure associative. Ces formations doivent donc être différentes des formations habituellement proposées aux dirigeants associatifs déjà en place. Un cahier des charges précis sera adressé aux délégués territoriaux du CNDS.

Les formations doivent être conduites comme un premier pas incitant les jeunes à s'engager plus directement demain dans la conduite de leur association.



Ces formations seront conduites par les CROS et/ou les CDOS qui en assurent le contenu autour de 3 axes :

- Conduite de projet associatif et connaissance des acteurs du sport.
- Initiation à la gestion administrative et juridique des associations
- Initiation à la gestion financière des associations

A l'issue de la formation, un livret validant la formation sera remis à chaque participant, lequel sera conçu comme un premier pas vers le *Carnet de vie du bénévole* mis en place sur Internet par le CNOSF et qui permet de valoriser les expériences acquises par les bénévoles dans leur engagement associatif.

Il appartient aux CROS et aux CDOS de faire remonter au CNDS leurs propositions de formation et la liste des 1000 jeunes qui en seront bénéficiaires avant le 30 janvier 2012. Les formations seront dispensées au cours de l'année 2012.

**Contact presse :**

Service de presse / 01 40 45 94 47 – [presse-cabinet@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse-cabinet@jeunesse-sports.gouv.fr)